

CONSEIL MUNICIPAL

Lundi 26 août 2019 à 20 heures

Etaient présents : ESPANET Martine, Maire, OKROGLIC Dominique, 1ère Adjointe, DISSET Jean-Marie, 2^{ème} Adjoint, – JOURDIN Daniel, 3^{ème} Adjoint - BARDIN Régine - PERROT-BOYER Nathalie – BOURRELY Paul – RAMEL Loïc – TARQUIN Robert – TEISSIER Anne Conseillers Municipaux.

Absents : ADAMEK Gilles – MANGIAPAN Hubert.

Pouvoirs : SEWERYN Coralie pouvoir à ESPANET Martine.

Secrétaire de séance :

Monsieur DISSET Jean-Marie.

=====
La séance est déclarée ouverte à 20 h 00, sous la présidence de Martine ESPANET.

Ordre du jour du Conseil Municipal.

- *Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 28 juin 2019 ;*
- *Fonds Départemental d'Aide aux Communes, FODAC 2019 : annule et remplace la délibération n° 6 du 28 juin 2019 ;*
- *Autorisation pour ouverture d'une tranchée sous chaussée dans le domaine public communal au hameau de La Lauze pour raccordement électrique ;*
- *Adhésion de la Commune au Contrat de Solidarité Territoriale 2019/2020 ;*
- *Adhésion de la Commune à l'Association Energies Modernes Ubaye (EMU) dans le cadre des 2 projets de parcs photovoltaïques à Saint-Pons ;*
- *Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2018 ;*
- *Augmentation du prix du ticket de restauration scolaire, année scolaire 2019/2020 ;*
- *Avenant n° 3 à la convention cantine école Pierre Magnan : Commune / Association Envoludia-Résidence l'Hacienda : organisation d'un deuxième service à la cantine scolaire à la rentrée 2019/2020 ;*
- *Motion proposée pour la sauvegarde des services publics dans nos territoires ruraux et de montagne ;*
- *Questions et informations diverses.*

Mme le Maire remercie les Conseillers Municipaux et les bénévoles qui ont œuvré pour le bon déroulement de la Fête de la Moisson.

Les Conseillers Municipaux sont informés que la Direction Générale des Finances Publiques sous couvert de M. Le Préfet attire une nouvelle fois l'attention de la municipalité sur la maîtrise de ses charges de fonctionnement et demande d'engager les mesures nécessaires à un désendettement progressif.

Mme le Maire précise qu'un courrier identique avait été reçu en 2018. En effet, suite au remboursement de l'emprunt et au paiement du solde des factures des travaux de l'église, les charges de fonctionnement de la Commune sont calculées au plus juste et le taux d'endettement sera maîtrisé dès la fin de l'année 2019 lors de l'encaissement du solde des subventions.

Mme le Maire propose au Conseil Municipal de fixer dès à présent la date d'une Commission Municipale des finances au cours de laquelle une réponse au courrier de la DGFIP sera élaborée, sera également étudié le remboursement de l'emprunt et le paiement des dernières factures des travaux de restauration intérieure de l'église.

La Commission Municipale des Finances est donc fixée au Jeudi 12 Septembre 2019 à 18h30. A l'issue de cette réunion, il est également prévu une Commission Municipale du Personnel.

1- Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 28 juin 2019.

Mme le Maire rappelle les points évoqués lors du dernier Conseil Municipal, aucune observation n'étant formulée, l'assemblée adopte le procès-verbal. Les questions diverses et le tour de table sont également détaillés.

2 - Fonds Départemental d'Aide aux Communes FODAC 2019.

Mme le Maire rappelle la demande d'aide financière sollicitée en juin dernier dans le cadre du FODAC 2019 pour le projet de travaux portant sur la voirie du bas du lotissement du Verger : extension et renforcement du réseau pluvial ainsi que la création d'un réseau pluvial en aval du cimetière avec raccordement au réseau existant sur la RD 9 pour un montant total de **15 235 € H.T.**

Mme le Maire explique que le montant de **6 130 €** porté au plan de financement de la délibération n° 6 du 28 juin 2019 et correspondant à l'aide financière sollicitée dans le cadre du FODAC est erroné et qu'il convient de reprendre une nouvelle délibération pour régularisation de notre dossier. La participation financière du Conseil Départemental est donc de **6 094 €** ce qui représente **40%** du montant total H.T susvisé.

Après exposé, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés adopte le nouveau plan de financement.

3 – Autorisation pour ouverture d'une tranchée sous chaussée dans le domaine public communal au hameau de La Lauze pour raccordement électrique.

Mme le Maire informe les Conseillers Municipaux que le raccordement électrique de l'habitation de M. **LARDANCHET** au hameau de La Lauze doit être effectué le prochain mois. A ce titre, **ENEDIS** a lancé une consultation pour obtenir l'autorisation de la Commune afin de créer une tranchée sous chaussée (voie communale n° 6) pour l'enfouissement d'environ 31 m de câble BTA. Après présentation du projet des travaux, le Conseil Municipal insiste sur la remise en état de la voie communale après travaux.

A l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal autorise l'ouverture d'une tranchée sous chaussée dans la voie communale n° 6 au hameau de La Lauze pour permettre le raccordement électrique de l'habitation de M. LARDANCHET et dit que la réfection de cette voie sera à la charge de l'entreprise qui effectuera les travaux.

4 – Adhésion de la Commune au Contrat Départemental de Solidarité Territoriale 2019-2020.

Mme le Maire rappelle aux Conseillers Municipaux la mise en place par le Conseil Départemental des Alpes-de-Haute-Provence du Contrat Départemental de Solidarité Territoriale 2019-2020, validé par l'Assemblée Départementale en session du 21 juin 2019.

Mme le Maire précise également que des réunions se sont tenues à la CCVUSP pour la présentation dudit contrat aux collectivités territoriales et la prise en compte des opérations pré-identifiées.

En effet, ledit contrat définit les nouvelles modalités d'intervention au bénéfice des territoires du Département des AHP, vu les contraintes financières qui nécessitent aujourd'hui une mise en œuvre structurée, coordonnée et programmée des actions à mener. Le Contrat Départemental de Solidarité Territoriale est constitué de trois volets :

Volet 1 : Les actions départementales en appui du développement territorial

Volet 2 : Le Fonds Départemental d'Aide aux Communes conforté

Volet 3 : L'accompagnement du Département aux projets territoriaux portés par les intercommunalités, communes et acteurs publics du territoire.

Mme le Maire précise que le projet portant sur la réfection du réseau d'eau potable de Lara (ONF/Air France) est inscrit dans le volet 3, liste 2 dudit contrat 2019-2020 et rappelle que le montant des travaux s'élève à **22 575 € H.T** et que le montant de la subvention prévisionnelle du Département est de **6 773 €**.

Après exposé, Mme le Maire propose au Conseil Municipal d'adhérer au Contrat Départemental de Solidarité Territoriale 2019-2020 afin d'entériner l'opération à réaliser et précise que le prochain contrat couvrira la période 2021-2022.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et présentés accepte l'adhésion de la Commune au Contrat Départemental de Solidarité Territoriale 2019-2020.

5 – Adhésion de la Commune à Energies Modernes Ubaye (EMU) dans le cadre des 2 projets de parcs photovoltaïques à Saint-Pons.

Mme le Maire expose au Conseil Municipal que lors de la dernière assemblée générale de la SCIC EMU le principe de l'organisation du financement participatif dans le cadre des 2 projets photovoltaïques de la Commune a été accepté et qu'en conséquence, il convient que la Commune devienne sociétaire de la SCIC EMU.

Le nombre de parts pour les collectivités locales a été arrêté à **10** à raison de **50 €/part** Le montant de l'adhésion de la Commune à la SCIC EMU serait donc de **500 €**.

Un débat contradictoire s'installe au sein du Conseil Municipal à savoir quel sera le champ de manœuvre de la SCIC EMU pour trouver des sociétaires ? quel sera le devenir des sociétaires si la SCIC EMU venait à être dissoute ? Quels seront les engagements et responsabilités des 2 parties ? Quelles sont les responsabilités de la Commune vis-vis de la SCIC EMU ?

Il serait souhaitable que le porteur du projet ENERCOOP Paca apporte des informations complémentaires dans le cadre de l'organisation et la mise en œuvre du financement participatif.

Face au flou juridique constaté, l'assemblée souhaite reporter sa prise de décision à un prochain Conseil Municipal.

Mme Dominique OKROGLIC, 1^{ère} adjointe fait savoir qu'elle va procéder à la vérification juridique d'une SCIC.

6 – Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2018.

Mme le Maire rappelle à l'assemblée qu'il convient comme chaque année d'adopter le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et sollicite Mme Régine BARDIN, déléguée à l'eau potable pour la présentation dudit rapport.

Les chiffres clés :

678 habitants – 455 abonnés (clients) – 3 installations de production – 5 réservoirs – 31 km de longueur de réseau – 70.1% rendement de réseau synchrone (Pour Saint-Pons l'objectif du rendement de Grenelle 2 est de 66.48%) – 100% taux de conformité.

Propositions d'amélioration.

- Rendement du réseau :

Projet 2019 : refaire une partie de la distribution de la Frache vers les bâtiments d'Air France, canalisation vieillissante avec de nombreuses fuites d'eau.

- Travaux de canalisation :

La défense incendie au niveau de la ZI de Saint-Pons (ALDI) n'est pas adaptée. Nécessaire de reprendre la canalisation du lotissement des Clots de Lara à partir de la nouvelle canalisation en PE125.

Indicateurs réglementaires.

- Indicateurs descriptifs des services :

Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés définis par le service : 1 jour.

- Indicateur de performance :

Taux d'occurrence des interruptions de service non programmés : 4.4u/1 000 abonnés.

Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés : 100%

Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente : 0.41%

Taux de réclamations : 2.2U / 1 000 abonnés.

Efficacité de la production et de la distribution.

Volume prélevé et volume produit : 66 061 m³

Volume du service réseau : 3 624 m³

Volume consommé autorisé l'année entière : 53 704 m³

Nombre de fuites réparées : 4

Le patrimoine :

3 installations de production
5 réservoirs
31 km de canalisation de distribution (hors branchements)
2 ml de canalisation renouvelée par le délégataire
406 branchements
452 compteurs dont 58 compteurs remplacés.

Les consommateurs.

Nombre total d'abonnés domestiques : 455
Volume vendu selon le décret : 50 080 m³
Consommation moyenne : 178 l/hab/j
Consommation individuelle unitaire : 87 m³ / abonné / an

Les principaux indicateurs de la relation consommateurs.

Nombre d'interventions avec déplacement chez le client : 121
Nombre annuel de demandes d'abonnement : 26
Taux de clients mensualisés : 25.4%
Taux de clients prélevés hors mensualisation : 25,9%
Taux de mutation : 5.9%
Satisfaction globale des clients : 84%

Gestion du patrimoine en 2018.

- Les installations.

Réservoir des Lanciers et de Tato : renouvellement de la lampe U.V

- Les réseaux.

En 2018.

Un branchement PEHD renouvelé sur 40 ml : pour fuite
Un branchement renouvelé sur 15 ml
Un branchement renouvelé sur 10 ml (à côté de la fontaine)
Un branchement renouvelé sur 30 ml (avenue du Grand Bérard)
Une canalisation PVC renouvelée sur 2 ml pour fuite (parking des Dalys)

Travaux financés par la Commune en 2018.

- Les installations.

Mise en place sur le réservoir du château : télésurveillance Sofrel – système anti-intrusion – détecteur de niveau – reporting de l’index du compteur.

Les réseaux, branchements et compteurs.

- Travaux réalisés par le délégataire en 2018.

Réservoir des Lanciers : pose R.V sur acier DN90

ZA du Riou Bourdoux : déplacement regard du compteur

Les Jourdans : mise en place regard SGB

Avant le réservoir de la Frache : reprise de la couverture dans le torrent de la canalisation arrivant sous le réservoir de La Frache.

- Travaux réalisés par la collectivité en 2018.

Centre équestre : pose d’un nouveau compteur (travaux payés par la Commune d’Uvernet-Fours).

La Frache : pose et déplacement d’un nouveau poteau incendie

Les Dalys : remplacement de 3 portes de brise charge.

Compte annuel de résultat de l’exploitation de la délégation (CARE)

Le compte annuel présente un déficit de **11 901 €**

Des produits de 102 077 €

Des charges de 113 978 €

Après exposé, le Conseil Municipal 10 voix pour et 1 abstention adopte le RPQS 2018.

7. Augmentation du prix du ticket de restauration scolaire, année scolaire 2019/2020.

Mme le Maire porte à la connaissance des Conseillers Municipaux que le prix du repas à la cantine scolaire à la Résidence à la rentrée 2019 sera facturé à la commune 5.10 € soit une augmentation de 2% par rapport à l’année N-1.

Reste à définir le prix du ticket repas pour les familles domiciliées à Saint-Pons et dans les communes extérieures pour cette nouvelle année scolaire.

Après présentation du récapitulatif de fonctionnement du service de la cantine scolaire de 2013 à la fin de l'année scolaire 2019, faisant état du nombre de tickets vendus, des recettes et des dépenses, il est proposé à l'assemblée de répercuter l'augmentation de 0.10 €/ticket.

Après discussion, 7 Conseillers Municipaux acceptent la répercussion des 0.10 €/ ticket à la charge des familles et 4 Consailleurs Municipaux le refusent.

Le prix du ticket de restauration scolaire est arrêté, comme suit :

3.35 €/ticket pour les enfants domiciliés à Saint-Pons et,

3.90 €/ticket pour les enfants d'autres Communes.

8. Avenant n°3 à la convention cantine école Pierre Magnan : Commune / Association Envoludia-Résidence l'Hacienda : organisation d'un deuxième service à la cantine scolaire à la rentrée 2019/2020.

Mme le Maire rappelle aux Conseillers Municipaux le projet du printemps dernier d'organiser la restauration scolaire à l'école Pierre Magnan afin d'éviter de déplacer les enfants jusqu'à la Résidence l'Hacienda et de conforter le travail des agents techniques municipaux.

Après avoir examiné la demande des agents et étudié la faisabilité ou non de cette nouvelle organisation, il s'est avéré que ce projet ne pouvait aboutir.

En juillet dernier une rencontre a été organisée avec la direction et des agents de la Résidence l'Hacienda et les agents municipaux affectés à l'école.

Dans le cadre de cette rencontre, la qualité de l'organisation de la restauration scolaire a longuement été discutée.

L'organisation d'un deuxième service au restaurant scolaire a été retenue, à savoir :

Le premier service à 11h45 pour les enfants de maternelle et le deuxième service à 12h15 pour les plus grands.

Mme Dominique **OKROGLIC**, s'interroge sur le bon fonctionnement de cette nouvelle organisation et l'assistance auprès des enfants.

M. Daniel **JOURDIN** demande si cette organisation peut être considérée comme à l'essai en ce début d'année scolaire.

Mme le Maire confirme, qu'il est possible de faire marche arrière en cas de dysfonctionnement constaté et avéré.

Mme le Maire propose alors au Conseil Municipal d'établir l'avenant n°3 à la convention cantine scolaire signée en 1998 afin d'entériner cette nouvelle organisation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés accepte l'instauration de la nouvelle organisation telle que présentée ci-dessus et autorise Mme le Maire à signer l'avenant n°3 à la convention cantine scolaire.

9. Motion pour la sauvegarde des services publics dans nos territoires ruraux.

Mme le Maire informe les Conseillers Municipaux de l'appel commun pour la défense des services publics dans nos territoires ruraux adressé en Mairie par le Président de l'ADM (Association des Maires de France) et co-signé par M. Daniel SPAGNOU, Président de l'Association (Maires Ruraux des Alpes-de-Haute-Provence).

Après exposé, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés demande au Président de la République, au gouvernement et aux parlementaires du département, de mettre un terme à toutes nouvelles dégradations des services publics de proximité en milieu rural en suspendant toute décision de suppression ou d'éloignement des services.

La séance du Conseil Municipal est déclarée close à **22h30**.

Le Maire,
Martine **ESPANET**